

**AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES  
2013-2016**

Nom de la compétition : **Coupe DUNKERQUE PLAISANCE** – Grade : **5A**

Dates complètes : **du 5 Septembre 2015**

Lieu : **Centre Régional de Voile Pascal LEYS**

Autorité Organisatrice : **DUNKERQUE PLAISANCE**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A,B, ou C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4 ou 3e** catégorie de navigation ou équivalent ou encore en conformité avec les **règles de classes pour les J80**  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** ou **hauturière** de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 tous les bateaux des classes **HN et J80**

3.2 **Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date **5 Septembre de 11h00 à 12h30**

5.2 Jauge et contrôles :

**Néant**

5.3 Jours de course : (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
5/09/15	14h30	HN - J80

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **18h00**

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- **disponibles à la confirmation des inscriptions le 5 Septembre**

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type : **construit et/ou côtier**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

**8. CLASSEMENT**

8.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

**9. PLACE AU PORT**

**Stationnement possible au port du Grand Large pendant 7 jours, événement compris - Contact avec la Capitainerie OBLIGATOIRE afin de bénéficier de ce dispositif.**

**10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**11. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**12. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : **Coupes et lots – Remise des Prix le Samedi à 19h00 au Centre Régional de Voile Pascal LEYS**

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Philippe BOURGEOIS**

**06 61 16 31 98**

**philbourgeois@neuf.fr**

